

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 NOVEMBRE 2018 à 18H

Étaient présents : CHABERT Patrick, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, TINERT Maud.

Absents : ANDRE Jean-Luc, (procuration à COHENDET R), CHENE Bernard (procuration à PROVOST P), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, CHAUVET Antoine, DE VRIES Catherine, SORNIN Frédéric,

Le Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

SECOURS SUR PISTES : CONVENTIONS AVEC ROUX AMBULANCES ET SAF HELICOPTERES : M. le Maire rappelle au Conseil l'organisation des secours sur pistes lors de la saison hivernale 2018/2019 et présente les propositions reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition

- de la SARL ROUX Ambulances (Transports primaires : 209,00 € ; Transports secondaires : CH de Chambéry 405,00 €, Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux 385,00 €, CHU de Grenoble 479,00 €, Clinique Herbert d'Aix-les-Bains 444,00 €, CH d'Albertville 371,00 €) et de SAF HELICOPTERES (56,80 €/mn TTC)

LIGNE DE MARCHÉ MONTAIMONT/LA CHAMBRE : CONVENTION AVEC LA REGION : La Commune déléguée de Montaimont a mis en place un service de transport de personnes entre Montaimont et La Chambre pour la desserte du marché du jeudi. Un contrat a été signé avec FAURE SA. La délégation de compétence arrivant à expiration, M. le Maire donne lecture au Conseil de la nouvelle convention à intervenir entre la Commune et la Région, autorité organisatrice des transports publics routiers non urbains de personnes, afin de confier à la commune la mise en place et l'organisation de ce service de proximité. Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention d'une durée de 4 ans et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires.

DENOMINATION DES RUES ET PLACES, ET NUMEROTATION : Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la dénomination des rues et à la numérotation, M. le Maire présente au Conseil la liste des noms attribués par la Commission. En application du CGCT et dans l'intérêt communal, et plus particulièrement pour la sécurité publique, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des noms de rues et places.

POSTE DE SECOURS AVANCÉ – CONVENTION AVEC LE SDIS : M. le Maire fait part au Conseil des propositions du SDIS pour l'optimisation du fonctionnement du poste avancé de St François Longchamp. Le Conseil décide à l'unanimité de signer une convention de disponibilité avec le SDIS afin de permettre sapeurs-pompiers volontaires de la commune, recrutés comme saisonniers, de se libérer pour des interventions sur le territoire communal. Un accord est également donné pour la fourniture de Gasoil, carburant qui sera refacturé au prix coûtant.

RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal vote les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Commune de Montaimont :

Eau : Abonnement = 62 €, Abonnement Les Mottes = 31 €, M3 d'eau = 0,80 €, A partir de 150 m3 = 0,30 €,

Location compteur = 20 € (approuvé à la majorité – 1 contre et 1 abstention)

Assainissement : Redevance/m3 = 0,90 €, au-delà 150 m3 = 0,12 €, Taxe assainissement ind. M2 = 20,00 € (approuvé à l'unanimité)

Commune de Montgellafrey (villages) :

Eau : Abonnement = 33 €, Location compteur = 20 €, M3 d'eau = 1,20 €, Branchement = 160 €

Assainissement : Forfait = 8 €, Branchement = 160 €, Visite ANC : hors Prenet = 25 €/an, Prenet = 12 €/an

(approuvé à l'unanimité)

DÉCISION MODIFICATIVES - BUDGET GENERAL : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives présentées par M. le Maire pour le remboursement des cautions des appartements dont le bail a été résilié (Appartement 4 Montaimont et appartement centre la Pérelle) : + 765 € en 165/16 (dépenses) + 236 € en 165/16 (recettes) et -529 € en 020 (dépenses).

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : Après avoir pris connaissance des demandes de subventions reçues, le Conseil décide d'accorder une subvention de 1.000 € à l'Association Sportive de la Team SFL mais ne donne pas suite aux autres demandes.

QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :

- Prend acte des rapports annuels 2017 du SIEPAB concernant le service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, et du SIRTOM concernant le service public de prévention et gestion des déchets.

- S'associe à l'Appel de Buis, de l'USAPR, qui tire la sonnette d'alarme sur l'accroissement spectaculaire de la présence du loup et sur les conséquences économiques induites pour les territoires ruraux.

- prend connaissance de l'accord donné par le Département pour le commencement des travaux de la chapelle du Replat et du cimetière de Saint-François, sans certitude quant aux subventions qui pourraient être accordées.

- prend note du courrier de la Région quant à l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques

- ne souhaite pas donner suite à la proposition de l'association des communes forestières pour la réalisation d'état des lieux lors de chantiers en forêts communales

- écoute le rapport de M. le Maire concernant ses rencontres avec le Directeur TravelFactory (intéressé par un projet immobilier sur la commune), avec les acheteurs potentiels de l'hôtel les Gentianes (un accord de principe est donné pour l'accès aux garages sur la parcelle communale) et avec la SAFER concernant l'alpage Buthod-Garçon

- prend connaissance de la vente du Mackenzie et de son ouverture pour la saison hivernale, du permis de construire refusé à l'Épalud (problème de changement de destination et de stationnement)

Mme COURT fait part d'une fuite sur la fontaine de Tarramur et de problème de vanne sur le réseau d'eau de Montaimont.

M. CHABERT informe le Conseil des démarches engagées par l'organisation de la fête de Noël.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 16 novembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

